DAVANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 625 euros
Siège social : 20 avenue Pierre Terrasse - Angle rue Louis Pasteur
69300 CALUIRE-ET-CUIRE
393 379 409 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 365 215,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **365 215,31 euros**

A titre de dividende global à l'associée unique **365 215,31 euros**
Soit 730,43 euros par action

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 299 408 euros.

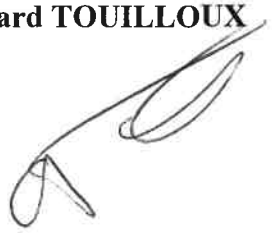
Le dividende sera mis en paiement au siège social immédiatement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 365 215,31 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1 *(31.12.24)*	471 252,47	0,00	471 252,47
N-2 *(31.12.23)*	400 000,00	0,00	400 000,00
N-3 *(31.12.22)*	550 000,00	0,00	550 000,00

Certifié conforme
Le Président
Gérard TOUILLOUX



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS DAVANCE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 20 avenue Pierre Terrasse 69300 CALUIRE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 9 3 3 7 9 4 0 9 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	45 000	AC	45 000		
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 897	AG	6 367	1 529	1 833
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	597 806	AS	431 342	166 464	163 332
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 999 435	AU	2 252 127	747 308	957 928
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	209 362	BC	209 362		
		Autres titres immobilisés	BD	203 849	BE	203 849		
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	3 788	BI		3 788	3 788
		TOTAL (II)	BJ	**4 067 136**	BK	**3 148 048**	**919 089**	**1 126 881**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	29 853	BU		29 853	36 904
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	24 837	BY		24 837	17 235
		Autres créances (3)	BZ	112 738	CA		112 738	59 429
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	270 000	CE		270 000	100 000
		Disponibilités	CF	186 751	CG		186 751	381 576
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 369	CI		11 369	10 564
		TOTAL (III)	CJ	**635 549**	CK		**635 549**	**605 709**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 702 685**	1A	**3 148 048**	**1 554 637**	**1 732 590**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 788 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise **SAS DAVANCE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 625)	DA	7 625	7 625
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	763	763
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	291 020	441 020
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**365 215**	**321 252**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**664 623**	**770 660**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	18 607	18 607
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**18 607**	**18 607**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	260 447	330 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	262 115	306 512
	Dettes fiscales et sociales	DY	327 538	288 794
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	21 307	17 974
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**871 407**	**943 322**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**1 554 637**	**1 732 590**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	683 378	764 984
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 000	1 000

parenthese1.bmp?

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS DAVANCE** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 240 117	FB		FC	5 240 117	5 267 405
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	45 056	FH		FI	45 056	49 279
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**5 285 173**	FK		FL	**5 285 173**	**5 316 684**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 758	1 522
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		48 446
	Autres produits (1) (11)					FQ	132 224	27 137
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**5 422 154**	**5 393 788**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 275 666	1 258 601
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 319	(3 338)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	25	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 724 458	1 812 019
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	57 365	47 567
	Salaires et traitements *					FY	961 566	1 002 953
	Charges sociales (10)					FZ	220 132	217 508
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	295 385	297 038
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	298 533	269 992
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**4 838 448**	**4 902 340**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**583 707**	**491 447**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 283	1 384
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	67 464	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**69 747**	**1 384**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 408	7 238
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	67 464	
	Total des charges financières (VI)					GU	**74 872**	**7 238**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(5 125)**	**(5 854)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**578 581**	**485 594**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise **SAS DAVANCE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	86 357	70 571
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	127 009	93 770
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**5 491 901**	**5 395 172**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**5 126 686**	**5 073 920**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**365 215**	**321 252**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 609	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	3 003	4 425
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		48 446
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	259 580	261 122
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeur compta et prix de cession des immobilisations		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité ;
- Conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - Continuité d'exploitation,
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - Indépendance des exercices.
- Conformément aux dispositions du Code de Commerce et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n°2022 06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel et certaines règles de classement comptable. La société a appliqué l'ensemble des dispositions obligatoires de ce règlement pour l'établissement des comptes de l'exercice. Les mises à jour prévues, notamment la suppression de la technique des transferts de charges et l'adoption des nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et annexe, ont été intégrées conformément aux prescriptions réglementaires. Aucun retraitement rétrospectif n'a été nécessaire, le règlement prévoyant une application prospective. Ces changements n'ont pas d'impact significatif sur le résultat ni sur les capitaux propres de la société. Les principaux reclassements concernent essentiellement les transferts de charges.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 554 637** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 491 901** euros et un total **charges** de **5 126 686** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **365 215** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	45 000					45 000
	Autres	7 877		20			7 897
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**52 877**		**20**			**52 897**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	551 780		51 798		5 773	597 806
	Instal., agencement, aménagement divers	2 543 395		1 714			2 545 109
	Matériel de transport	103 320		33 287			136 607
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	318 757		1 023		2 061	317 719
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 517 252**		**87 822**		**7 834**	**3 597 240**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations	209 362					209 362
	Autres titres immobilisés	271 313				67 464	203 849
	Prêts et autres immobilisations financières	3 788					3 788
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**484 463**				**67 464**	**416 999**
	TOTAL	**4 054 592**		**87 842**		**75 298**	**4 067 136**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	45 000			45 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	6 043	2 283	1 959	6 367
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**51 043**	**2 283**	**1 959**	**51 367**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	388 448	48 667	5 773	431 342
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 677 182	198 415		1 875 596
	Matériel de transport	61 034	22 646		83 680
	Matériel de bureau, mobilier	269 329	25 333	1 811	292 851
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 395 993**	**295 061**	**7 584**	**2 683 469**
	TOTAL	**2 447 036**	**297 343**	**9 543**	**2 734 837**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	18 607			18 607
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**18 607**			**18 607**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	209 362			209 362
	Sur immobilisations : autres immo. financières	271 313		67 464	203 849
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**480 675**		**67 464**	**413 211**
	TOTAL GENERAL	**499 282**		**67 464**	**431 818**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières			67 464	
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	209 362	209 362	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 788	3 788	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 837	24 837	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	135	135	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 689	32 689	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	51 485	51 485	
	Débiteurs divers	28 430	28 430	
	Charges constatées d'avance	11 369	11 369	
	TOTAL DES CREANCES	**362 095**	**362 095**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 000	1 000		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	259 447	71 418	179 932	8 096
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	262 115	262 115		
	Personnel et comptes rattachés	235 234	235 234		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 065	77 065		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 262	10 262		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 977	4 977		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	21 307	21 307		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**871 407**	**683 378**	**179 932**	**8 096**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	69 514
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Charges à répartir

Etat exprimé en **euros**	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2025
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	500,00	15,2500	7 625,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**500,00**	**15,2500**	**7 625,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	7 625				7 625
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	763				763
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	441 020			(150 000)	291 020
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	321 252	(321 252)		365 215	365 215
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**770 660**	**(321 252)**		**215 215**	**664 623**

Date de l'assemblée générale 28/03/2025
Dividendes attribués 471 252
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 321 252
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 449 408
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 449 408
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (106 037)

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**27 067**
Autres créances		**27 067**
FOURN.RRR A OBTENIR	*21 738*	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	*288*	
SINISTRES PANNE DE FROID 15 11	*5 041*	

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		406	(406)	*-100,00*
Autres créances	27 067	21 200	5 867	*27,68*
TOTAL	**27 067**	**21 606**	**5 462**	*25,28*

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
DELIVEROO FRAIS MARKETER 15-21/12	25
AAR LOYER EXO DE NUIT 12/2025	4 412
AAR LOYER EXO DE NUIT 11/2025	4 004
AAR LOYER EXO DE NUIT 10/2025	4 305
PRESENT 2025	20
AAR PLAFONNT LOYER 16% CA LAD 12/2025	1 339
AAR PLAFONNT LOYER 16% CA LAD 11/2025	1 080
AAR PLAFONNT LOYER 16% CA LAD 10/2025	1 229
AAR RED PUB 4% S/COMM LAD 12/2025	485
AAR RED PUB 4% S/COMM LAD 11/2025	393
AAR RED PUB 4% S/COMM LAD 10/2025	386
AAR RED PUB 4% S/COMM LAD 09/2025	437
TVA S/AAR 2025	3 623
SINISTRES PANNE DE FROID	5 041
PAR INTERETS CAT SG	288
Totalisation	**27 067**

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**364 214**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 272**
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	*272*	
INTERTES BANCAIRES A PAYER	*1 000*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**153 076**
FOURNISSEURS FAC NON PARV	*153 076*	
Dettes fiscales et sociales		**209 867**
CONGER A PAYER	*74 325*	
PERSO.FAP	*96 471*	
CHARGES S/CONGES A PAYER	*14 180*	
ORG.SOC.FAP	*20 559*	
ETAT:CHARGES A PAYER	*3 343*	
ETAT CH. A PAY FORMATION	*116*	
ETAT CH. A PAY APPRENT.	*873*	

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 272	1 354	(82)	*-6,05*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 076	177 265	(24 189)	*-13,65*
Dettes fiscales et sociales	209 867	180 775	29 091	*16,09*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**364 214**	**359 394**	**4 820**	*1,34*

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
INTERETS COURUS NON ECHUS S/EMPRUNTS	272
FRAIS BANCAIRES 12 MOIS	1 000
FOURNISSEURS - FACT NON PARVENUES	153 076
CONGES A PAYER	74 325
PARTICIPATION 2025	86 357
TOTAL PRIME 2025	7 114
PRIME STORE 2025	3 000
CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	14 180
CHARGES SOCIALES S//PARTICIPATION 2025	17 271
CHARGES SOCIALES S/PRIME 2025	1 938
CHARGES SOCIALES S/PRIME STRORE 2025	1 350
PRESENT 2025	696
PRESENT 2025	1 934
PROV TH 12/2025	713
FORMATION CONTINUE	116
TAXE APPRENTISSAGE	873
Totalisation	**364 214**

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**11 369**
Charges exploitation		11 369	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**11 369**

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	11 369	10 564	804	*7,61*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**11 369**	**10 564**	**804**	*7,61*

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
WEBLIB MAINENANCE			230		
PRESENT 2025			2 966		
PRESENT 2025			2 253		
PRESENT 2025			2 169		
PRESENT 2025			3		
STOCK HAPPY DOGGY			745		
CCA VAISSELLE			3 003		
Totalisation			**11 369**		

MK CONSEILS
Expertise-comptable | Audit | Transaction services | Conseil | Formation

SASU DAVANCE

Siège social : 20 avenue Pierre TERRASSE, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

393 379 409 RCS LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

130 cours Emile ZOLA - 69100 Villeurbanne
Tel : 04 72 74 06 15 | secretariat@mkhconseil.fr
N° SIRET : 38921552600069 | N°TVA : FR6938921552600069 | Code APE : 6920Z | SAS Unipersonnelle

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAVANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit les modalités de première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Comme indiqué dans cette note, ce changement constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs, et a conduit à des modifications de présentation et, le cas échéant, à des reclassements de comptes.

III. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 23 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes,

Pour MK CONSEILS

Mohamed KHALFAOUI



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.